

CANADA
Province de Québec
M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau
Municipalité de Messines

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la Municipalité de Messines, tenue 3 mai 2023 à 19h00 à la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel de Messines sis au 70, rue Principale à Messines.

Sont présents :

M. Ronald Cross, maire
Mme Anne Langevin, conseillère
Mme Annie Galipeau, conseillère
M. Charles Rondeau, conseiller
M. Yves St-Jacques, conseiller
Mme Marie-Anne Poulin, conseillère

Monsieur Jim Smith, directeur général

Présence dans la salle : Un (1) auditeur.

Absence motivée :

M. André Benoit, conseiller et maire substitut

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Le maire, monsieur Ronald Cross, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la session ouverte à 19h00. Il souhaite la bienvenue aux participants.

R2305-091

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Marie-Anne Poulin,
Il est résolu;

Que l'ordre du jour soit adopté, tout en gardant le point varia ouvert;

Ordre du jour

0	OUVERTURE DE LA RENCONTRE
----------	----------------------------------

- | | |
|-----|---|
| 0.1 | Moment de réflexion |
| 0.2 | Ouverture de la session |
| 0.3 | Adoption de l'ordre du jour |
| 0.4 | Adoption du procès-verbal du 5 avril 2023 |
| 0.5 | Suivi au procès-verbal |
| 0.6 | Période de questions |

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

100 ADMINISTRATION

100-01 Autorisation d'embauche – Projet étudiant

110 CONSEIL MUNICIPAL

- 110-01 Autorisation de signature – entente poste de lavage d'embarcations
110-02 CEHG – Sollicitation bourse étudiante
110-03 Adjudication d'un contrat pour la réfection de la toiture de la caserne incendie
110-04 Réévaluation des infrastructures immobilières et des actifs de la Municipalité à des fins d'assurance
110-05 Réseau BIBLIO – Assemblée générale annuelle – Autorisation
110-06 PAVL – Autorisation de déposer une demande d'aide financière
110-07 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
-

130 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

- 130-01 Présentation du journal des achats – Comptes dus au 30 avril 2023
- 130-02 Présentation du journal des achats - Comptes payés au 30 avril 2023
- 130-03 Présentation des salaires payés par dépôt direct
- 130-04 Rapport du dg des dépenses engagées au 30 avril 2023
- 130-05 Caisse populaire – Relevé de compte au 26 avril 2023
- 130-06 État des activités financières- Suivi du budget 2023

200 SÉCURITÉ PUBLIQUE

300 TRANSPORT

- 320-01 Adjudication d'un contrat pour le fauchage des chemins – Été 2023
- 320-02 Adjudication d'un contrat pour la fourniture d'abat poussière

400 ENVIRONNEMENT

500 COMITÉ DE LA FAMILLE ET/OU DES AÎNÉS

600 AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT

700 COMMUNICATION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET LA BIBLIOTHÈQUE

800 CORRESPONDANCE OFFICIELLE REÇUE

- 800-01 Remerciement pour la salle – Danse Clément Guérette

900 VARIA

1000 PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

- 1000-1 Période de questions

1100 LEVÉE DE LA SESSION

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAUX

R2305-092

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 5 AVRIL 2023

CONSIDÉRANT QU'une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Yves St-Jacques,
Il est résolu;

D'ADOPTER ce procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION

R2305-093

AUTORISATION D'EMBAUCHE DE DEUX (2) ÉTUDIANTS – EMPLOI D'ÉTÉ 2023

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a obtenu une aide financière pour l'embauche d'un (1) étudiant, pour une période de 8 semaines dans le cadre du programme Emploi d'été Canada;

CONSIDÉRANT QUE lors de sa rencontre du 25 mai 2022, les membres du comité d'administration présents recommandent l'embauche des étudiants, messieurs Marc-Anthony Roveda et Zack Thérien Saumure, pour une période de 12 semaines chacun;

CONSIDÉRANT QUE les deniers nécessaires sont disponibles au budget courant de la Municipalité, ainsi que la somme allouée par le Gouvernement du Canada dans le cadre du programme Emploi été Canada;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Annie Galipeau,
Appuyée par Anne Langevin,
Il est résolu à l'unanimité;

D'AUTORISER l'embauche de l'étudiant Marc-Anthony Roveda pour une période de douze (12) semaines. Ce dernier sera affecté au service d'urbanisme ainsi qu'à certaines tâches reliées aux parcs et aux espaces verts. M. Roveda sera entre autres attiré à l'application du règlement 2017-340, sur le lavage des embarcations et l'accès aux lacs et cours d'eau, ainsi que toute autre par son supérieur immédiat. M. Roveda travaillera sur un horaire variable, selon les besoins du service, en raison de 35 heures par semaine;

D'AUTORISER l'embauche de l'étudiant Zack Thérien Saumure pour une période de douze (12) semaines. Monsieur Thérien Saumure sera affecté au service des travaux publics et occupera également le poste de préposé au service d'urbanisme, plus particulièrement à titre de contrôleur responsable à l'application des dispositions du règlement municipal numéro 2017-340 règlement concernant le lavage des embarcations et l'accès aux lacs et cours d'eau. M. Thérien Saumure travaillera sur un horaire variable selon les besoins du service, à raison de 40 heures par semaine.

QUE les conditions de travail soient régies par la politique « Conditions de travail des employés salariés » présentement en vigueur, plus particulièrement les dispositions applicables à une personne salariée saisonnière;

QUE l'échelle salariale des employés salariés saisonniers soit fixée à l'échelon 1 de la politique « Condition de travail des employés salariés » présentement en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2305-094

AUTORISATION DE SIGNATURE POUR UNE ENTENTE DE SERVICE POUR LA GESTION D'UN POSTE DE LAVAGE D'EMBARCATIONS – SAISON 2023

CONSIDÉRANT le règlement 2018-347 concernant le lavage des embarcations et l'accès aux lacs et cours d'eau;

CONSIDÉRANT QU'une entente se doit d'être conclue et renouvelée à chaque année avec le dépositaire responsable du poste de lavage à Messines;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise 9378-2589 Québec inc., faisant affaire sous le nom de Marché Messines, sise au 73, rue Principale, souhaite poursuivre l'entente de dépositaire avec la Municipalité pour la saison 2023;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marie-Anne Poulin,
Appuyée par Anne Langevin;
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le maire, monsieur Ronald Cross et le directeur général, monsieur Jim Smith de signer l'entente de service pour la gestion d'un poste de lavage d'embarcations à être conclue avec l'entreprise 9378-2589 Québec Inc. pour la saison 2023;

D'AUTORISER l'administration municipale de procéder au paiement de l'indemnité conformément à l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2305-095

CITÉ ÉTUDIANTE DE LA HAUTE-GATINEAU– BOURSES D'ÉTUDES 2023

CONSIDÉRANT QUE madame Louise Lafrenière, conseillère en formation scolaire de la Cité étudiante de la Haute-Gatineau, sollicite auprès du conseil de Messines, des bourses pour les élèves finissants 2023;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite appuyer financièrement deux étudiants, un garçon et une fille, dans la poursuite de leurs études;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marie-Anne Poulin,
Appuyée par Anne Langevin,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER deux bourses au montant de 250.00\$ chacune, à deux (2) élèves, un garçon et une fille diplômées et diplômés 2023 de la Cité étudiante de la Haute-Gatineau et ce afin de les encourager, dans la poursuite de leurs études postsecondaires.

Le choix des étudiants devra être basé sur les critères suivants :

- Les lauréats devront être résidents de la municipalité de Messines;
- Ils devront poursuivre leurs études à un niveau postsecondaire, soit afin d'obtenir un D.E.P. ou au niveau collégial ou universitaire.

Note : Le conseil autorise l'administration municipale de procéder à l'émission des bourses au nom des récipiendaires respectifs, et ce sur présentation des pièces justificatives aux critères énumérés ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2305-096

ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LA RÉFECTION DE LA TOITURE DE LA CASERNE INCENDIE DE MESSINES

CONSIDÉRANT QUE la toiture de la caserne incendie doit impérativement être remplacée;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Messines a fait parvenir une demande de soumission pour lesdits travaux de réfection à l'entreprise *Les constructions Matthieu Galipeau*;

CONSIDÉRANT QUE la soumission datée du 27 avril 2023 s'élève à 21 395.21 \$ en plus des taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Yves St-Jacques,
Il est résolu;

D'ADJUGER un contrat à l'entreprise «*Les constructions Matthieu Galipeau* » pour la réfection de la toiture de la caserne incendie de Messines pour une somme de 21 395.21 en plus des taxes applicables, et ce conformément à leur soumission datée du 27 avril 2023.

Que les deniers nécessaires pour acquitter les coûts du présent contrat proviendront de la subvention du programme PRABAM, portant le numéro de dossier 3010760.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2305-097

RÉÉVALUATION À DES FINS D'ASSURANCE DES INFRASTRUCTURES IMMOBILIÈRES ET DES ACTIFS DE LA MUNICIPALITÉ DE MESSINES

CONSIDÉRANT QUE la dernière évaluation des propriétés, des équipements et des ameublements de la Municipalité de Messines, réalisée par la firme SPE Valeur Assurable, remonte à l'an 2017 et que depuis de nouveaux bâtiments se sont ajoutés aux actifs de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'À la demande de la Municipalité de Messines, l'entreprise SPE valeur assurable Inc., spécialisée dans le domaine de l'évaluation immobilière, a fait parvenir une offre de service pour une évaluation immobilière de ses bâtiments et des équipements (contenu);

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite procéder à cet exercice de mise à jour des valeurs immobilières et des actifs de la Municipalité de Messines et ainsi obtenir une évaluation actualisée.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Annie Galipeau,
Il est résolu;

D'AUTORISER le directeur général de signer l'entente proposée par l'entreprise SPE Valeur assurable Inc. au montant de 5 890 \$ en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2305-098

RÉSEAU BIBLIO – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2023

Sur une proposition d'Anne Langevin,
Appuyée par Marie-Anne Poulin,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER les représentantes déléguées, la conseillère Anne Langevin et les bibliothécaires Claire Lacroix et Manon Lacroix pour assister à l'assemblée générale annuelle 2023 de Biblio Outaouais qui aura lieu le samedi 10 juin 2023 à l'Hôtel V de Gatineau. La Municipalité de Messines s'engage à défrayer, outre les frais d'inscription, les frais de déplacement s'y rattachant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2305-099

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLETS PPA-CE ET PPA-ES

CONSIDÉRANT QUE le conseil dans sa planification des travaux sur son réseau routier priorise des travaux d'amélioration de la chaussée (travaux de rechargement de gravier MG-20) sur une partie du chemin du Lac-à-Larche;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité pourrait se qualifier pour une aide financière dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (PAVL).

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Annie Galipeau,
Appuyée par Yves St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité;

D'AUTORISER monsieur Jim Smith, directeur général de déposer au nom de la municipalité de Messines, deux demandes d'aide financière dans le cadre du PAVL, volet projets particuliers d'amélioration (PPA), tel que suit à savoir :

- PPA-CE, montant demander : 22 000.00\$
- PPA-ES, montant demander : 20 000.00\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2305-100

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des transports a versé une compensation de 274 873 \$ pour l'entretien du réseau local pour l'année civile 2022;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Marie-Anne Poulin,
Il est résolu à l'unanimité

QUE la municipalité de Messines informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales de niveaux 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

R2305-101

ADOPTION DU JOURNAL DES ACHATS EN LOT DUS AU 30 AVRIL 2023

CONSIDÉRANT QUE le journal des achats en lot des comptes dus a été transmis aux membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Anne Langevin,
Il est résolu;

D'ADOPTER le journal des achats en lot, des comptes dus au 30 avril 2023, telque déposé et par conséquent d'autoriser leur paiement, pour la somme de 176 774.57\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2305-102

POUR ACCEPTER LE JOURNAL DES ACHATS DES COMPTES PAYÉS AU 30 AVRIL 2023

CONSIDÉRANT QUE le journal des achats des comptes payés par chèques et par prélèvements électroniques a été transmis aux membres du conseil au préalable de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Anne Langevin,
Il est résolu;

D'ADOPTER la liste des comptes payés telle que déposée pour la période du 1er avril au 30 avril 2023, pour la somme de 88 740.25 \$;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2305-103

POUR ACCEPTER LA LISTE DES SALAIRES PAYÉS PAR DÉPÔT DIRECT

CONSIDÉRANT QUE la liste des salaires payés par dépôt direct a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Marie-Anne Poulin;
Il est résolu;

D'ADOPTER la liste des salaires payés par dépôt direct pour la période du 1^{er} au 30 avril 2023 dont celle-ci représente la somme de 48 202.22 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2305-104

RAPPORT DU DG DES DÉPENSES ENGAGÉES AU 30 AVRIL 2023

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement N° 2020-364, le directeur général a le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

CONSIDÉRANT QUE le rapport des dépenses du directeur général a été transmis aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Anne Langevin,
Appuyée par Yves St-Jacques;
Il est résolu;

D'ADOPTER le rapport des dépenses engagées par le directeur général tel que déposé, pour la période du 1^{er} au 30 avril 2023, dont celui-ci représente une somme de 10 288.17\$ en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRANSPORT

R2305-105

ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR DES TRAVAUX DE FAUCHAGE DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a un besoin en service de fauchage du foin situé sur les accotements des chemins municipaux au cours de l'été 2023;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise « Service ADL inc. » située au 121 de la Collins à Maniwaki a fait parvenir, à la Municipalité de Messines une offre de services pour les travaux d'entretien des abords des chemins;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Messines a reçu l'offre de services de l'entreprise Service ADL Inc., en date du 17 avril 2023, au tarif horaire de 88.00\$.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Annie Galipeau,
Il est résolu;

D'AUTORISER le directeur général d'engager une dépense pour les services de fauchage de la végétation aux abords des chemins pour l'année 2023;

D'ADJUGER le contrat à l'entreprise de monsieur André Lyrette (Services ADL inc.), le tout au coût de 88.00\$ de l'heure en plus des frais de transport et des taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2305-106

ATTRIBUTION D'UN CONTRAT POUR L'ACHAT D'ABAT-POUSSIÈRE (CHLORURE DE CALCIUM)

CONSIDÉRANT QUE le directeur général évalue les besoins en abat-poussière pour la saison estivale 2023 à une quantité de 24 ballots de 1000 kilogrammes chacun;

CONSIDÉRANT QUE suite à une demande de prix auprès de deux (2) fournisseurs pour l'achat de produits de type chlorure de calcium, la Municipalité a reçu des soumissions de deux différents fournisseurs;

CONSIDÉRANT QU'à l'analyse des deux soumissions reçues, ces dernières sont conformes à la demande et aux besoins de la Municipalité et de ce fait, l'adjudication du contrat au plus bas soumissionnaire, soit SOMAVRAC ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marie-Anne Poulin,
Appuyée par Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité;

D'AUTORISER l'achat de chlorure de calcium auprès du plus bas soumissionnaire, soit l'entreprise Somavrac au coût de 680.00\$ le ballot de 1000 kg et ce, pour une quantité de 24 ballots pour un montant total de 21 760.00 \$ transport inclus, en plus des taxes applicables.

N°	Entreprise	Quantité	Format Ballots	Coût unitaire	Coût total
1	Sel Warwick	24	1000 kg	756.00	24 192.00\$
2	SOMAVRAC	24	1000 kg	680.00	21 760.00\$

- Toutes taxes applicables en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA RÉUNION

R2305-107

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur une proposition d'Anne Langevin,
Appuyée par Marie-Anne Poulin,
Il est résolu;

De lever de la séance régulière à 19:15

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ronald Cross
Maire

Jim Smith
Directeur général

Certificat de disponibilité des crédits

Je, soussigné, Jim Smith, directeur général de la Municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

Jim Smith,
Directeur général